



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 juillet 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Manuel Pottier
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

Envoyé en préfecture le 13/07/2016

Reçu en préfecture le 13/07/2016

Affiché le

2902332-20160706-25E-DE

25. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE KICK BOXING

Exposé :

Depuis deux ans, Le Kickboxing Club de Quimperlé organise un gala à la mémoire du fondateur et ancien Président de l'association, Lahouari OTMANE.

Pour l'équilibre financier de cette manifestation, l'association a sollicité la Ville pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle sachant qu'elle ne demande aucune subvention de fonctionnement.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder le versement d'une aide financière d'un total de 1 000€ au Kickboxing Club Quimperlé.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 28 juin 2016

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
MICHAËL QUERNEZ.